

**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**

\*\*\*

(BL)

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 24

votants : 29

**OBJET :**

**ASSOCIATION DU  
PERSONNEL  
MUNICIPAL  
« AEVL'A » -  
SUBVENTION DE  
FONCTIONNEMENT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
*Délibération n° 2020-32*

L'an deux mil vingt,  
le : **Lundi 20 juillet**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juillet 2020.

**PRESENTS** : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,  
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Mme Charlene RENARD,  
M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel  
GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille NOGUET,  
Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José  
MARTIN, Mme Véronique LOUWAGIE, M. Stéphane CLOUET,  
Mme Christine CHATEL, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL,  
Mme Fleur GOSSELIN, M. Cédric COQUELIN, M. Serge  
DELAVALLEE, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, Mme Isabelle  
CLOUCHÉ, Mme Lucie CLOUARD et M. Gérard LATINIER.

**Absents ou excusés** : M. Didier COUSIN qui a donné pouvoir à  
M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à  
M. Pascal GUEUGNON, Mme Nelly VIVIEN qui a donné pouvoir à  
Mme Nicole GONDOUIN, Monsieur Thierry PINOT qui a donné pouvoir  
à M. Serge DELAVALLEE et M. Philippe RONDEL qui a donné pouvoir  
à M. Serge DELAVALLEE.

Monsieur Cédric COQUELIN a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Le personnel communal et la municipalité de L'Aigle ont choisi  
de créer une association dénommée « Association des Employés  
de la Ville de L'Aigle » (AEVL'A).

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : 30 JUIL. 2020

Publié

le : 30 JUIL. 2020

Cette association a pour but de proposer dans le cadre de ses  
actions :

- des activités à but culturel, social, sportif et de loisirs ;
- de développer des liens de solidarité entre les membres  
du personnel communal.

Le Maire,

Ainsi, suite à une démarche de concertation engagée avec le  
bureau de l'association, il a été proposé que l'organisation  
logistique, mais également financière de l'Arbre de Noël soit  
confiée à l'association.

Par ailleurs, l'association a su présenter des axes d'animation  
pour le personnel jugés intéressants.



**Philippe  
VAN-HOORNE**

Considérant que les collectivités sont tenues, depuis la loi du 19 février 2007, de mettre à la disposition de leurs agents des services ou prestations d'action sociale, que ces dépenses revêtent un caractère obligatoire pour les collectivités territoriales ;

Considérant que ces actions contribuent à développer l'esprit d'entraide entre les agents ;

Pour assurer son fonctionnement et proposer des actions à ses adhérents, Monsieur le Maire propose qu'une subvention de fonctionnement soit allouée à l'association AEVL'A. Elle se décomposerait en deux volets indépendants :

- 1 800 € pour l'organisation de l'Arbre de Noël ;
- 500 € dans le cadre de la réalisation d'actions en faveur du personnel municipal.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,***

➤ ***APPROUVE l'attribution d'une subvention au profit de l'association AEVL'A décomposée en deux tranches :***

- 1 800 € pour l'organisation de l'arbre de Noël ;***
- 500 € pour l'organisation d'animations pour le personnel municipal.***

Il est précisé que la subvention ne sera versée que sur présentation des factures.

Les crédits seront pris au budget général de la Ville de L'Aigle sur l'imputation 020 65748 107.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



**Philippe VAN-HOORNE**